



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2022
Séance	:	4

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 JUIN 2022	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX	4
5.	COURRIER	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	8
7.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX	9
	7.1 ORPC	9
	7.2 ASEL	10
	7.3 ASIJ	11
8.	ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES	13
9.	ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES	14
10.	PRÉAVIS N° 08/2022 : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2022 (2^{ÈME} TRANCHE)	15
11.	PRÉAVIS N° 05/2022 : BUDGET 2023	16
12.	PRÉAVIS N° 06/2022 : RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE	25
13.	RAPPORT N° 07/2022 : INTERPELLATION DU 31 MAI 2021 DU GROUPE DES VERT.E.S INTITULÉE « ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT POUR LA COMMUNE DE SAVIGNY », TRANSFORMÉE EN MOTION PAR LE CONSEIL COMMUNAL	30
14.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	32
	14.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	32
	14.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX	32
	14.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	34
	14.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	34
	14.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX	35
15.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	37

Ouverture de la séance

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Antoine Eichelberger

Sont excusés : Mme Maria del Carmen Décombaz

Mme Aneta Diserens

Mme Carole Genoud

Mme Isabelle Müller

Mme Mireille Roquigny

M. Philippe Berthoud

M. Luc Richard

Sont présents : 50 Conseillères et Conseillers

M. le Président Antoine Eichelberger constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 20 JUIN 2022

M. le Président Antoine Eichelberger indique qu'en date du 30 octobre 2022, la convocation ainsi que les documents utiles à la séance du jour ont été envoyés à toutes les Conseillères et tous les Conseillers.

Le 24 novembre 2022, ce sont les différents rapports des Commissions qui leur ont été adressés.

Il ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2022.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger le soumet au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Antoine Eichelberger relève que l'ordre du jour comprend tous les points qui n'avaient pas pu être traités lors de la séance précédente et ouvre la discussion sur ce point.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 juin 2022
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
8. Élection d'un membre de la Commission des finances
9. Élection de la présidence de la Commission des finances
10. Préavis n° 08/2022 :
Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 (2^{ème} tranche)
11. Préavis n° 05/2022 : Budget 2023
12. Préavis n° 06/2022 : Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
13. Rapport n° 07/2022 :
Interpellation du 31 mai 2021 du groupe des Vert.e.s intitulée « Élaboration d'un Plan climat pour la Commune de Savigny », transformée en motion par le Conseil communal
14. Communications de la Municipalité
15. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger soumet l'ordre du jour au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

M. le Président Antoine Eichelberger mentionne qu'en date du 8 octobre 2022, le Bureau a reçu un courrier de M. le Conseiller Philippe Grosfillier du groupe PS & Sympathisants informant de sa démission du Conseil communal.

Le 10 octobre 2022, le Bureau a reçu un courriel de Mme la Conseillère Aurélie Masciulli Jung du groupe PS & Sympathisants informant de sa décision de quitter le Conseil communal.

Des raisons personnelles les ont contraints à renoncer à leurs places au sein du Conseil communal.

M. le Président Antoine Eichelberger les remercie vivement pour l'engagement dont ils ont fait preuve tout au long de ces années et leur souhaite plein succès pour leurs activités à venir.

Il poursuit en indiquant que deux sièges échouant au groupe PS & Sympathisants sont vacants. Le groupe a procédé à leur remplacement selon la procédure établie à cet effet.

M. le Président Antoine Eichelberger invite M. Mohamed Fkir à venir devant l'assemblée afin de prêter serment.

Le second Conseiller M. Pierre-Dominique Schupp, malade et contrôlé positif à la COVID, n'est pas présent pour son assermentation. Celle-ci aura lieu devant le Bureau afin qu'il puisse siéger régulièrement lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président Antoine Eichelberger invite l'assemblée à se lever et procède à la lecture de la prestation de serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Après la lecture du serment, M. Mohamed Fkir est appelé par son nom. Il lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

M. le Président Antoine Eichelberger prend acte de la promesse de M. Mohamed Fkir, le déclare formellement Conseiller communal de Savigny pour la législature 2021-2026 et le félicite pour son élection. Sous les applaudissements, il l'invite à prendre place au sein de l'assemblée et lui remet le classeur des Règlements communaux.

Les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 51.

5. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 20 juin 2022, M. le Président Antoine Eichelberger communique les nombreux courriers reçus et traités :

- | | |
|------------|---|
| 28.06.2022 | Le Bureau électoral cantonal envoie ses instructions pour les votations fédérale et cantonale du 25 septembre 2022. |
| 01.07.2022 | Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet le programme annonçant la visite de M. le Préfet Daniel Flotron le 12 octobre 2022. |

-
- 01.07.2022 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet des informations sur la mise en œuvre du bulletin unique SuisseVote le 25 septembre 2022, avec une formation qui aura lieu le 20 septembre 2022.
- 01.07.2022 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe que la Municipalité n'a pas d'objet à présenter pour la séance du Conseil communal du 10 octobre 2022 et propose de l'annuler.
- 08.07.2022 Invitation de l'ASEL envoyée à M. le Président du Conseil communal l'invitant à participer à l'assermentation du 1^{er} septembre 2022.
- 12.07.2022 UCV-Info.
- 18.07.2022 Le contrôle des habitants demande les nouveaux contacts pour Votelec, suite au changement de présidence et vice-présidence.
- 19.07.2022 Le contrôle des habitants transmet une invitation au Président du Conseil communal pour la séance des nouveaux habitants du 29 septembre 2022.
- 19.07.2022 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori demande l'activation de la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022 au nom de la Municipalité.
- 20.07.2022 Les chefs de groupes du Conseil communal demandent à ce qu'une séance d'information soit fixée avec le Conseil communal.
- 25.07.2022 L'ASIJ transmet son invitation à l'inauguration du collège de Carrouge le 1^{er} octobre 2022.
- 08.07.2022 Invitation à la cérémonie d'assermentations et de promotion de Police Est Lausannois du 1^{er} septembre 2022 adressée au Président du Conseil communal par le comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois.
- 19.08.2022 Invitation à la réception du 29 septembre 2022 en l'honneur des nouveaux habitants et bourgeois de Savigny adressée au Président du Conseil communal par la Municipalité de Savigny.
- 22.08.2022 L'UCV envoie son programme de formations.
- 25.08.2022 Le Bureau électoral cantonal envoie un questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs de Votelec.
- 26.08.2022 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) informe qu'une formation sur le droit de proposition des conseillers communaux et généraux aura lieu le 15 septembre 2022.

-
- 28.08.2022 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) invite à son assemblée générale du 28 septembre 2022.
- 30.08.2022 Des journalistes au sein de la cellule enquête de Tamedia sollicitent la liste des adresses électroniques des membres du Conseil communal.
- 08.09.2022 UCV-Info.
- 14.09.2022 Courriel de Mme Jacqueline Christen : elle souhaite accompagner une personne au prochain Conseil communal et en demande la marche à suivre.
- 16.09.2022 La commune d'Epalinges, partenaire SuisseVote de Savigny pour le prochain scrutin du 12 mars 2023, propose une séance commune avant cette date.
- 06.10.2022 Mme Sandra Hildebrandt, journaliste pour La Télé, demande s'il est possible de recevoir les futurs ordres du jour du Conseil communal.
- 08.10.2022 M. le Conseiller Philippe Grosfillier envoie sa démission du Conseil communal par courrier.
- 10.10.2022 Mme la Conseillère Aurélie Masciulli Jung envoie sa démission du Conseil communal par courriel.
- 10.10.2022 L'ASCCGV adresse sa facture de cotisation annuelle pour 2022-2023.
- 17.10.2022 M. le Conseiller Bernard Pouly adresse sa démission de membre et président de la COFIN du Conseil communal pour le 31 décembre 2022.
- 19.10.2022 M. Didier Bérard, secrétaire du Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne, transmet l'invitation de son Bureau à assister à la prochaine séance du Conseil communal de Belmont fixée au jeudi 3 novembre 2022.
- 20.10.2022 UCV-Info.
- 31.10.2022 Mme Anne-Françoise Richard, secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASEL invite le Président du Conseil communal à participer à leur prochaine séance qui aura lieu le 17 novembre 2022 à la Salle communale de Paudex.
- 01.11.2022 Le bureau électoral cantonal informe qu'il n'y aura pas de scrutin fédéral le 12 mars 2023 mais qu'une votation cantonale pourrait se tenir à cette date-là.
- 09.11.2022 Le BCI, soit le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, informe de son changement d'adresse.

- 19.11.2022 Le Secrétaire du Conseil communal de Belmont invite les président-e-s des Conseils communaux de Pully, Lutry et Savigny à assister à leur prochaine séance de Conseil le jeudi 8 décembre à 18h15 à la Grande salle de Belmont.
- 24.11.2022 La rédaction du journal Le Courrier s'excuse de ne pas avoir pu assister à la séance du Conseil communal du 21 novembre 2022 et demande s'il est possible de lui fournir un compte-rendu de la séance.
- 30.11.2022 UCV-Info.

À l'issue de la liste de ce courrier projetée au beamer, M. le Président Antoine Eichelberger demande si l'assemblée a des questions ou des remarques à formuler.

Question de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

30.08.2022 *Des journalistes au sein de la cellule enquête de Tamedia sollicitent la liste des adresses électroniques des membres du Conseil communal.*

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour demande pour quelle raison cette liste a été demandée et si elle leur a été fournie.

Réponse de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger répond qu'il s'agissait d'une enquête que Tamedida se proposait de mener. Le Bureau a pris contact afin de les informer qu'il était nécessaire de demander d'abord l'aval des membres du Conseil communal avant de transmettre cette liste. Resté sans réponse de leur part, le Bureau n'a pas communiqué ces adresses électroniques.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président Antoine Eichelberger informe que le Bureau s'est réuni à trois reprises depuis le Conseil du 20 juin 2022 à savoir le 17 août 2022 ainsi que les 11 et 26 octobre 2022. Les procès-verbaux de ces séances ont été transmis en même temps que les autres documents utiles au Conseil communal du jour.

Puis il indique que le Bureau invite les Conseillères et Conseillers à réserver les deux dates suivantes :

- La matinée du samedi 22 avril 2023 pour la visite des installations communales ;
- Et le vendredi 23 juin 2023, date à laquelle aura lieu le traditionnel souper du Conseil communal.

Les informations complémentaires au sujet de ces deux dates seront transmises en temps utile.

7. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Antoine Eichelberger rappelle aux Conseillères et Conseillers amenés à s'exprimer qu'il est nécessaire de parler distinctement et à haute voix dans le micro, ceci afin d'obtenir le meilleur enregistrement possible en vue de la rédaction du procès-verbal.

Il remercie les délégués des Conseils intercommunaux d'avoir transmis préalablement leurs communications par écrit puis il les invite à s'exprimer sur les travaux de leurs Conseils intercommunaux respectifs, soit pour l'ORPC M. le Conseiller Ralph Brühlmann, pour l'ASEL M. le Conseiller Fritz Burri et pour l'ASIJ M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher.

7.1. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann transmet les informations concernant l'Organisation Régionale de la Protection Civile, dont il est délégué pour Savigny et membre de la Commission de gestion.

Il indique qu'une première séance sur le rapport de gestion s'est tenue le 30 juin 2022 à Puidoux. La seconde séance, consacrée au budget 2023, a eu lieu le 12 octobre 2022 à Mézières.

Rapport de gestion 2021

- *Toujours en période COVID :*
602 jours d'engagement, 7j/7 c'est-à-dire week-ends compris.
- *Modification de la LPPCI :*
30% des effectifs seront perdus, ils passeront de 650 à 450 astreints ;
Libération après 14 ans ou 245 jours de service civil.
Avant cette modification de loi, les astreints étaient libérés après l'âge de 40 ans.
- 4'570 jours de service dont 85% pour la COVID, le solde étant réparti entre des supports pour des manifestations, urgences et instructions.
- Selon la direction choisie par le Conseil d'Etat Vaudois, les 10 organisations régionales actuelles pourraient être réduites à 4 pour tout le canton. Cette modification est toutefois encore en discussion en raison des arguments pour et contre des uns et des autres.

Budget 2023

- Total CHF 1'870'400.00, soit une différence d'environ 2% par rapport au budget 2022 qui était de CHF 1'826'800.00.
- Total à la charge des communes : CHF 1'511'100.00, soit CHF 23.50 par habitant (situation au 31.12.2021 selon STAT\JD).
- Pour Savigny et ses 3'370 habitants, cela représente CHF 79'192.70, soit le montant inscrit au budget de l'année prochaine, présenté plus tard lors du Conseil au point 11.

M. le Conseiller Ralph Brühlmann termine son allocution en indiquant que la séance s'est déroulée de manière professionnelle et efficace. Elle a été suivie d'un apéritif convivial et de discussions fructueuses.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. le Conseiller Ralph Brühlmann.

7.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri informe que le Conseil intercommunal de l'ASEL s'est réuni à plusieurs reprises depuis le dernier Conseil communal et communique trois points importants :

1. Convention liant l'Académie de Savatan à la Confédération

Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2022.

Mme la Conseillère fédérale Viola Amherd a proposé la signature d'un avenant visant à la prolongation d'une année de ladite convention. Cela permettra d'évaluer deux projets de sites envisagés, à savoir celui de St-Maurice proposé par le canton du Valais et celui de Moudon proposé par le canton de Vaud.

2. Nouvelles lignes du programme pour la Police

Réalisé en symbiose lors d'un séminaire des Commandants de Police, ce programme de législation 2021-2026 se décline en trois lignes directrices.

Il vise à donner une orientation et des conditions cadres aux Polices communales afin de répondre aux besoins actuels de la population, d'assurer la sécurité et d'apporter l'aide nécessaire aux victimes.

- a) La première ligne directrice se caractérise par le fait d'être acteurs des évolutions du monde sécuritaire et non pas de les subir.
- b) La deuxième ligne directrice est la création d'une synergie pour plus d'efficacité.
- c) La troisième ligne directrice se caractérise par le fait que les intérêts particuliers et généraux sont des intérêts partagés.

L'objectif principal de ce nouveau programme est de favoriser l'évolution des Polices vaudoises sur un modèle gagnant/gagnant. Le fil rouge guidant l'action policière aujourd'hui est de pouvoir répondre aux attentes de la population de demain, et ceci localement.

3. Budget 2023

Le 3^{ème} point, certainement le plus important pour certains, est le budget 2023. Il a été validé par les Conseillères et Conseillers de chaque commune-membre lors du Conseil intercommunal du 17 novembre 2022, donc par les quatre qui représentent Savigny.

Participation par commune :

- Belmont-sur-Lausanne	CHF	576'000.00
- Paudex	CHF	377'000.00
- Pully	CHF	7'940'000.00
- Savigny	CHF	494'000.00

Augmentation par commune par rapport au budget 2022 :

- Belmont-sur-Lausanne	+ CHF	7'700.00	+ 1,4%
- Paudex	+ CHF	5'000.00	+ 1,8%
- Pully	+ CHF	215'500.00	+ 2,8%
- Savigny	+ CHF	9'400.00	+ 1,9%

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. le Conseiller Fritz Burri.

Répartition par commune

La part de Savigny représente 22,99% de la population et 23,72% des élèves, ceci pour le montant total indiqué de CHF 2'144'646.00.

ASIJ

Répartition par commune selon budget 2023

	Elèves*	Habitants**	Coût élèves CHF	Coût habitants CHF	Total CHF	
Corcelles-le-Jorat	54	489	138 555,05	160 409,88	298 964,93	
Forel/Lx	257	2 110	659 419,41	692 157,16	1 351 576,57	
Jorat-Mézières	423	3 095	1 085 347,90	1 015 273,18	2 100 621,08	
Montpreveyres	68	662	174 476,73	217 160,21	391 636,94	
Ropraz	77	534	197 569,24	175 171,53	372 740,77	
22.99 % Savigny	405	3 370	1 039 162,88	1 105 483,24	2 144 646,12	23.72 %
Servion	282	2 107	723 565,27	691 173,05	1 414 738,32	
Syens	22	161	56 448,35	52 813,89	109 262,24	
Vucherens	86	623	220 661,75	204 366,78	425 028,53	
Vulliens	88	631	225 793,42	206 991,08	432 784,49	
Totaux	1 762	13 782	4 521 000,00	4 521 000,00	9 042 000,00	

* Élèves au 01.08.2022 (y compris RAC et sport-étude et parapublic)

** Habitants au 31.12.2021

Récapitulation du nombre de classes

Sur un total de 85 classes, Savigny possède 11 classes au Collège et 2 classes à la Maison de commune. Les classes de Savigny font partie du cycle primaire.

Sous réserve de l'exactitude des chiffres reçus, M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique que 2 classes de réserve se trouvent à Gustave Roud, soulignant son regret que ce collège ne pourra malheureusement plus s'agrandir dans le futur. Il semblerait cependant qu'il y ait encore un peu de place au Raffort de Mézières.

Le nombre d'élèves en moyenne par classe est de 21.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher relève que cette division n'est toutefois pas tout à fait exacte dans la mesure où en théorie, le secondaire a moins d'élèves que le primaire.

Les classes et collèges	Localité	Lieu	Cycle	Nombre	Réserve
					de classes
	Mézières	Raffort	Secondaire	22	
	Mézières	Petit Collège	Primaire	3	
	Carrouge	Gustave Roud	Primaire	24	2
	Servion	Les Gollies	Primaire	10	
	Savigny	Maison de commune	Primaire	2	
	Savigny	Collège	Primaire	11	
	Forel	Groupe scolaire	Primaire	11	
	Forel	Grenet	Primaire	2	
	Totaux			85	2 ?
				Elèves	
			Total	1762	
			Moyenne par classe	21	

Participation aux séances

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique un taux d'abstention de 32% lors de la séance du 21 septembre 2022 à Vulliens. En effet, 37 Conseillers intercommunaux sur un total de 54 étaient présents.

Lors de la réunion informelle du 14 septembre 2022 à Savigny, seuls 2 Conseillers sur 7 étaient présents.

Comité de direction (exécutif)

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher informe que M. Etienne Cherpillod, syndic de Vucherens et Président de l'ASIJ depuis de nombreuses années, cessera son activité au 30 juin 2023.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher.

8. ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Président Antoine Eichelberger mentionne qu'en date du 17 octobre 2022, le Bureau a reçu un courriel de M. le Conseiller Bernard Pouly annonçant sa démission de la Commission des finances.

Il le remercie vivement pour son engagement infatigable durant toutes les années passées au sein de cette commission de grande importance et lui souhaite beaucoup de plaisir pour ses activités à venir.

M. le Conseiller Bernard Pouly siège dans la Commission des finances en tant que membre et Président. C'est la raison pour laquelle M. le Président Antoine Eichelberger explique qu'il sera procédé à une double élection se déroulant en deux temps et cite l'article 61 du Règlement du Conseil communal.

Article 61 – Nomination de la commission des finances (article 40g alinéa 1 LC)

¹ Lors de la séance qui suit son installation, le conseil nomme une commission des finances et son président.

² La commission des finances est composée de sept membres. Ils sont désignés pour la durée de la législature.

Ainsi, le siège et la présidence de cette Commission ayant été attribués au groupe PLR, celui-ci dispose d'un siège vacant au sein de cette Commission.

M. le Président Antoine Eichelberger passe la parole à M. le Conseiller Bernard Pouly afin qu'il communique une proposition de nom de successeur.

Ce dernier, avant son annonce, tient à remercier chaleureusement ses collègues de la Commission des finances pour la confiance accordée et de l'avoir *supporté* durant ces nombreuses années. En particulier, il remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour son travail impeccable en tant que rapporteur de la Commission.

Puis M. le Conseiller Bernard Pouly présente son successeur en la personne de M. le Conseiller Yves Roulin.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie M. le Conseiller Bernard Pouly et invite l'assemblée à l'applaudir pour toutes ses années d'engagement.

Après des applaudissements nourris de l'assemblée, M. le Président Antoine Eichelberger demande si d'autres candidats sont présentés.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger demande à l'assemblée d'élire M. le Conseiller Yves Roulin par des applaudissements, le déclarant membre de la Commission des finances pour la législature 2021-2026, conformément à l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

Article 14 alinéa 3

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président Antoine Eichelberger félicite M. le Conseiller Yves Roulin pour son élection et l'assemblée l'applaudit, validant ainsi cette élection tacite.

9. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. le Président Antoine Eichelberger attend une proposition de candidat pour remplacer M. le Conseiller Bernard Pouly, Président démissionnaire de la Commission des finances.

Il passe la parole à M. le Conseiller Bernard Pouly.

Ce dernier informe qu'après un long débat au sein de la Commission des finances des membres restants, ceux-ci ont décidé de proposer M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen.

Sans autre proposition, M. le Président Antoine Eichelberger demande à l'assemblée d'élire M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen en tant que Président de la Commission des finances par des applaudissements, conformément à l'article 14 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

Article 14 alinéa 3

³ Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

M. le Président Antoine Eichelberger félicite M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen pour son élection et lui souhaite plein succès à la présidence de cette Commission.

L'assemblée l'applaudit, validant ainsi cette élection tacite.

10. PRÉAVIS N° 08/2022 : CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2022 (2^{ÈME} TRANCHE)

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Considérant ce qui précède, la Commission des finances prévoise favorablement.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 169'000.00 (cent soixante-neuf mille francs) au budget 2022, deuxième tranche.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie la Commission des finances ainsi que son rapporteur et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger invite M. le Conseiller Alain Perreten à reprendre place dans l'assemblée et donne lecture des conclusions.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 08/2022 du 14 octobre 2022 ;*
- *Oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 169'000.00 (cent soixante-neuf mille francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2022.

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le préavis n° 08/2022 au vote.
Il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

11. PRÉAVIS N° 05/2022 : BUDGET 2023

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny invite M. le Boursier Bertrand Pasche à rejoindre la table de la Municipalité.

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Comme de coutume, la Commission des finances encourage la Municipalité à la poursuite de la rigueur financière, pour dégager les ressources nécessaires aux besoins et au développement de la commune ainsi qu'aux imprévus de demain.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances.

Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'adopter le budget 2023 tel que présenté ;*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission des finances pour le travail conséquent effectué sur le budget 2023 notamment.

Il indique que le budget sera passé en revue chapitre par chapitre puis qu'une discussion générale sera ouverte sur l'ensemble du budget.

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion.

Pages blanches 1 à 13

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier est d'avis qu'une faute de frappe s'est glissée à la page 5. En effet, il faut lire *solde de fonctionnement* et non pas *solde de financement* en titre 2.2.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie M. le Conseiller Peter Weier pour sa lecture attentive du Budget 2023 et confirme cette erreur.

Chapitre 6 – Budget 2023 (pages bleu clair)

1. Administration générale (pages 1-4)

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin remercie la Municipalité pour la présentation du budget et en particulier pour les commentaires détaillés facilitant sa lecture.

Page 1 - ligne budgétaire 110.3170.00

Sa question porte sur le budget alloué aux soirées d'information.

Elle prend pour exemple celle du 22 novembre 2022 concernant la crise énergétique, soirée d'ailleurs très appréciée au vu des nombreux échos entendus.

Elle suppose que ces soirées d'information sont financées par ce poste budgétaire, bien qu'elles ne soient pas explicitement nommées dans les commentaires.

Elle souhaite savoir si le montant prévu tient compte du coût des manifestations que la Municipalité organisera en 2023 liées à la démarche participative du PECC. Dans l'affirmative, elle propose que ces manifestations soient mentionnées dans un prochain budget.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond qu'effectivement, aucun montant spécifique à ce genre de manifestations n'est mentionné dans le budget 2022 ni 2023.

Par contre, un montant de CHF 2'000.00 « Divers » est inscrit au budget. Celui-ci doit en principe couvrir ce type de manifestations.

En ce qui concerne la soirée d'information sur la crise énergétique, elle précise que cette soirée n'a pas engendré de frais pour la commune.

Question de M. le Conseiller Marc Cornut

Sur le rapport de la Commission, M. le Conseiller Marc Cornut relève une augmentation de 3,8% pour le personnel administratif et de 3,3% pour les travaux techniques. Il demande le pourquoi de cette différence dans la mesure où il est inquiet, sous l'angle de l'égalité, que les gros salaires soient plus augmentés que les petits salaires.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que ce point a fait l'objet d'une question de la Commission des finances à laquelle la Municipalité a répondu.

Cette différence provient du calcul effectué sur les différents postes car certains membres du personnel technique travaillent également dans des postes administratifs et inversement.

Dans les faits, il n'existe aucune différence entre le service technique et le service administratif. Tout le personnel est *logé* à la même enseigne, sans distinction, régi de surcroît par le Règlement du personnel.

2. Finances (pages 4-5)

La parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments (pages 5-10)

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

Page 6 – 322 – Refuge forestier

M. le Conseiller Marc Cornut s'étonne de l'augmentation de traitement du personnel année après année. Trouvant ce poste à un taux d'environ 40% très élevé, il propose de trouver une personne à la retraite pour l'entretien de ce refuge, tel que c'était le cas à l'époque.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux demande à M. le Conseiller Marc Cornut s'il est d'accord de s'occuper de ce refuge en tant que retraité.

En ce qui concerne l'augmentation de traitement du personnel, il explique que plusieurs raisons en sont la cause. Par exemple, l'après COVID a fait exploser la demande de réservations, ce qui a engendré plus de nettoyages, d'entretien ou de contrôles de vaisselle par exemple, ces travaux supplémentaires se répercutant bien entendu sur les heures de travail effectuées.

4. Travaux (pages 10-14)

La parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes (pages 14-15)

La parole n'est pas demandée.

6. Police (pages 15-16)

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger s'étonne des revenus répercutés sur ce point-là, à savoir des revenus pour un montant de CHF 74'170.05 en 2021, CHF 5'600.00 seulement en 2022 et CHF 29'600.00 en 2023.

Même s'il a relevé un remboursement effectué en 2021 par la Police Est Lausannois ainsi qu'un remboursement prévu en 2023, il aimerait comprendre ces différences, en particulier celle entre 2021 de CHF 74'710.05 et 2022 de CHF 5'600.00.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique qu'il s'agit de remboursements au niveau de la participation à la Police cantonale. Cependant, l'éventuel montant qui sera remboursé n'est pas connu à l'avance, celui-ci faisant partie de la péréquation.

Au niveau de l'ASEL, le même principe s'applique. Et M. le Conseiller Alain Perreten avait demandé à ce qu'un montant soit porté au budget, dans la mesure où chaque année, un montant de l'ASEL est perçu.

Pour le budget 2023, la Municipalité a décidé de mettre CHF 15'000.00, sans toutefois savoir si Savigny sera remboursé de CHF 30'000.00, de CHF 5'000.00 ou ne sera pas remboursé du tout.

7. Sécurité sociale (pages 16-17)

La parole n'est pas demandée.

8. Services industriels (pages 17-18)

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

Page 17 –3123.00 – Electricité

M. le Conseiller Alain Zellweger relève qu'un montant de CHF 101'188.20 figure en 2021.

En 2022 et 2023, un montant de CHF 180'000.00 est porté au budget. Étant donné l'explosion des coûts d'électricité en 2022, qui se reportera manifestement très fortement en 2023 également, il demande la raison de ce montant identique.

Intervention de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger informe M. le Conseiller Alain Zellweger que les montants qu'il indique concernent l'achat d'eau, et non l'électricité.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger s'en excuse.

Chapitre 7 – Récapitulation budget 2023 (page verte)

Question de M. le Conseiller Peter Weier

Point 6 – Police

M. le Conseiller Peter Weier demande comment lire l'augmentation de CHF 29'600.00 au budget 2023.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny se réfère aux pages 15 et 16 (pages bleues) en indiquant les montants principaux :

En page 15, le point 612-4521.00 indique le *remboursement Police Est Lausannois* pour CHF 15'000.00.

En page 16, le point 650-4521.10 indique le *remboursement participation SDIS* à hauteur de CHF 9'000.00.

En additionnant les revenus des pages 15 et 16, le total est de CHF 29'600.00.

Chapitre 8 – Charges et revenus par nature (pages jaunes)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9 – Imputations internes et amortissements comptables (pages bleu foncé)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10 – Postes de travail (pages vert foncé)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 11 – Conclusions et Annexes (pages blanches)

La parole n'est pas demandée.

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion générale sur le préavis n° 05/2022, soit le budget 2023.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut revient sur le point 420.3189.00 en page 11 du rapport de la Commission des finances, soit la dépense prévue pour le PECC.

Il doute que cette dépense ait déjà été acceptée en soulignant qu'elle ne représente quand même pas loin de CHF 10'000.00 la première année, puis CHF 5'500.00 les années suivantes.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny prie M. le Conseiller Marc Cornut de formuler une nouvelle fois sa question, demandant s'il souhaite des précisions sur les montants se rapportant à une étude de mobilité ou sur le PECC.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut répète que sa question concerne le PECC.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que le PECC avait d'ores et déjà été porté au budget 2022, budget qui avait été accepté. Une nouvelle tranche a été portée au budget 2023, sous réserve bien entendu de l'acceptation du budget 2023 par l'assemblée aujourd'hui.

Elle précise que les quatre tranches additionnées indiquent le montant total du PECC, soit CHF 25'000.00, avec une première tranche en 2022, une seconde en 2023, une troisième en 2024 et une quatrième en 2025. Le PECC est subventionné à raison de 50% par l'état. Cette étude n'est pas réalisée sur une année seulement mais s'étale sur plusieurs années. La première tranche terminée, l'état versera sa subvention de 50% et ainsi de suite pour les années suivantes, à chaque tranche terminée.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut estime par conséquent que si l'assemblée a voté le budget, elle n'a toutefois pas accepté le PECC. Il n'est pas du tout satisfait des explications données.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten indique s'exprimer en tant que Conseiller communal et non comme membre de la Commission des finances.

Il dépose un amendement à la présentation du budget 2023 de la commune. Il s'agit de modifier un poste de charges sous la position 710-3665.00, soit les aides sociales.

M. le Conseiller Alain Perreten développe les arguments en faveur de cet amendement. Chacune et chacun suit la situation économique que la population traverse, faisant face à deux thèmes qui conjointement la frappent : la crise du pouvoir d'achat avec les hausses des prix et l'inflation ainsi que la stagnation des revenus.

Il s'agit par conséquent de défendre la classe moyenne.

M. le Conseiller Alain Perreten estime qu'il n'est pas utile de citer tous les éléments dans la mesure où l'assemblée les connaît, les subit et les lit, la population devant les affronter. La classe moyenne se trouve vivement impactée par les deux effets conjoints cités. Il en résulte un appauvrissement réel, preuve en est des chiffres publiés dans les journaux ou les médias. En ce qui concerne l'augmentation du coût de la vie, elle avoisine actuellement les 3%.

L'amendement proposé soumis vise à doter ce poste au budget d'un nouveau montant fixé à CHF 100'000.00 mis à disposition de l'autorité exécutive pour procéder à des soutiens directs, des aides économiques, compenser certaines charges, taxes, facturations ou dans un but de soutien économique aux entreprises ou aux commerces et indépendants.

À titre d'exemples, M. le Conseiller Alain Perreten cite une facture impromptue, un décompte de chauffage, une participation à des frais médicaux ou dentaires, un abonnement TL, des frais scolaires, une inscription à un deuxième semestre d'étudiant, une assurance privée, des frais de garde ou de crèche. Le libre choix serait laissé à la Municipalité, sans contrainte ni barème, sans complexité d'application administrative et sans contrôle de situation financière. Il décline cet amendement par :

Solidarité, facilité, rapidité, efficacité et fierté de jouer un rôle sur le plan local.

Le principe est très simple ; il suffirait de présenter à la Bourse communale une facture payée et celle-ci serait remboursée.

Le montant total de CHF 100'000.00 correspond à moins de 0,5% des charges du budget présenté. Ainsi, le budget et les comptes peuvent l'assumer.

En conclusion, M. le Conseiller Alain Perreten demande par cet amendement de porter le compte 710-3665.00 à CHF 101'000.00, soit en y ajoutant un montant de CHF 100'000.00, et remercie les membres du Conseil communal d'appuyer cet amendement.

Intervention de M. le Président Antoine Eichelberger

M. le Président Antoine Eichelberger invite M. le Conseiller Alain Perreten à déposer le texte de cet amendement afin qu'il puisse être projeté au beamer.

Puis il procède à sa lecture :

Amendement au budget 2023

Compte 710-3665.00 porté à CHF 101'000.00

(soit une augmentation de CHF 100'000.00).

M. le Président Antoine Eichelberger ouvre la discussion au sujet de cet amendement.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly relève que si l'amendement semble légitime sur le fond, sa forme le surprend quelque peu et ceci pour une raison simple. Cet amendement donnerait à la Municipalité les coudées franches pour accorder des subventions ou des dons.

Toutefois, cette manière de procéder mélangerait un certain nombre de charges.

Pour exemple, il indique que le scolaire fait partie du règlement Apero. Il serait ainsi discriminatoire que la commune de Savigny accorde une aide à certains parents en difficulté pour payer les frais scolaires alors que ceux-ci sont précisément régis par un règlement.

M. le Conseiller Bernard Pouly poursuit en indiquant que si une personne passe à la commune en demandant le remboursement d'une facture, la Bourse se devra de lui demander des explications. En effet, il s'agit de situations extrêmement difficiles à évaluer. Chacune et chacun connaît des gens qui se plaignent sur la place publique de n'avoir pas un franc mais qui vivent pourtant de manière aisée.

Il répète que si cette idée est peut-être bonne sur le fond, il est d'avis que la Municipalité devrait plutôt éditer un règlement pour des aides sociales. Avec un tel règlement, il pense que le budget pourrait être amendé pour une aide partielle.

De plus, il souligne qu'au niveau fiscal et des écoles, des aides peuvent déjà être apportées à des personnes en difficulté.

Pour terminer, M. le Conseiller Bernard Pouly informe ne pas pouvoir accepter cet amendement tel que présenté, sans règlement établi pour orienter la Municipalité ou la Bourse communale.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten pense qu'il ne faut justement pas aller dans le sens d'une complexité de gestion administrative supplémentaire.

Il comprend fort bien la démarche et la remarque de M. le Conseiller Bernard Pouly.

Mais en l'occurrence, ce n'est pas tout à fait le sens de son intervention. Il s'agit d'aller le plus vite possible afin de soulager des situations individuelles ou des petites problématiques qui surviennent au niveau financier.

Certes, les aides sociales existent, tout comme une quantité de prestations, que ce soit au niveau cantonal ou communal et au niveau des différents règlements en vigueur.

M. le Conseiller Alain Perreten rappelle que le but n'est pas de remettre encore une fois de plus une appréciation particulière sur la justification de la démarche d'une personne qui viendrait simplement présenter une facture payée. Il s'agirait de permettre à cette personne de pouvoir compenser les effets de la crise, de la baisse du pouvoir d'achat et de l'inflation de manière rapide.

Comme autre exemple, il indique une problématique d'un indépendant qui se trouverait avec un supplément de chauffage non prévu.

L'introduction d'un règlement irait à l'encontre de cette simplification.

En partant du principe que le montant alloué serait plafonné à CHF 200.00 par exemple ou CHF 500.00 au maximum par cas, ce seraient 200 ou 500 personnes qui pourraient bénéficier de ce montant de CHF 100'000.00, si elles en faisaient la demande.

M. le Conseiller Alain Perreten est d'avis qu'il est de la responsabilité de chacun de jouer un rôle au niveau local et qu'il serait tout à fait faisable d'appliquer des règles simples.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin partage également l'avis que cet amendement est légitime sur le fond, dans la mesure où elle comprend bien l'existence de besoins financiers pour des indépendants ou des familles par exemple. Par contre, elle soulève la question de la forme et souscrit à ce qu'a dit M. le Conseiller Bernard Pouly : sans règlement, cette manière de procéder ne conviendra pas. Elle propose une interpellation ou un postulat pour y réfléchir.

Par ailleurs, elle voit dans cet amendement un certain retour en arrière avec le pauvre qui serait relativement visible en devant inévitablement se présenter à un guichet. Mais il va de soi qu'elle ne souhaite pas apprendre le système social actuel à l'ancien directeur du Centre social régional qu'est M. le Conseiller Alain Perreten. Ce système actuel a permis une offre plus juste, un soutien des gens sur la durée, sans stigmatisation dans le village par rapport à ceux qui auraient obtenu une aide.

Mme la Conseillère Josée Martin relève par ailleurs qu'en fixant par exemple un montant de CHF 200.00 maximum alloué, c'est déjà un début de règlement qui se dessine au bout de deux minutes de discussion. De plus, elle questionne : quelle sera la manière de procéder si la personne ayant déjà bénéficié d'une aide se présente une deuxième fois. Un règlement empêcherait d'infinies discussions dans les offices ou au sein de la Municipalité, permettant une analyse de chaque situation car même une somme de CHF 100'000.00 n'est pas infinie.

Mme la Conseillère Josée Martin termine en indiquant qu'elle ne peut pas entrer en matière pour cet amendement tel que présenté à l'heure actuelle.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé constate que, sur le fond, tout le monde semble être d'accord. Par contre, sur la forme, elle partage une idée avec l'assemblée, à savoir la distribution de bons pour chaque foyer de Savigny dans les commerces locaux. Ce compromis aiderait le commerce local d'une part, et les familles d'autre part, dans ce contexte tout de même très difficile. Cette solution permettrait d'éviter la forme compliquée et la rédaction d'un règlement.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier relève que, durant la crise COVID, de nombreux cas de force majeure ont dû être gérés, principalement par la Municipalité. Il est d'avis que souvent, les personnes qui ont besoin d'aide n'osent pas venir la demander. C'est la raison pour laquelle il se demande s'il s'agit du bon moyen mis en œuvre pour aider ces personnes-là.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal relève qu'il n'est à priori pas très à l'aise avec le caractère subjectif de devoir attribuer de telles aides, ceci en raison d'une problématique d'équité des uns et des autres, avec en supplément des problèmes qui seraient créés au sein de l'administration.

C'est la raison pour laquelle il lui paraît plus raisonnable d'essayer de cibler les aides partant du principe que, sur le fond, il est parfaitement d'accord que la période actuelle est difficile et que cela fait du sens de se poser ce genre de questions.

Ces aides ciblées seraient privilégiées dans les domaines où la commune a déjà aujourd'hui des compétences et comme elle le fait en prenant régulièrement des décisions pour ajuster les taxes et les différentes perceptions par exemple.

Il serait judicieux d'optimiser les aides concrètes dans un cadre simple, clair et compréhensible pour tout le monde, ce qui diminuerait cette dimension de subjectivité.

M. le Conseiller Michel Libal relève par ailleurs le caractère de précédent lié à ce montant de CHF 100'000.00 également subjectif. Pour preuve, il invoque les postes au budget qui finissent par augmenter énormément sans qu'on ne soit en mesure de les contenir ou de les maîtriser. Le *mode de l'arrosoir* à l'avenir ne lui semble pas être la meilleure solution.

Pour terminer et pour faire simple, il préférerait des aides plutôt ciblées avec un cadre clair qui ne laisse guère place à la subjectivité.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rejoint plusieurs remarques des Conseillères et Conseillers. Sur la forme, il serait très compliqué pour la Municipalité d'être garante d'une somme à distribuer sans contrôle à des personnes qui en feraient la demande de même qu'il lui serait impossible de dire qu'une aide est accordée à telle personne et pas à une autre.

Effectivement, durant la période COVID, des bons émis par des communes ont été distribués. Certaines aides ont été accordées avec les fonds mis en place dans certaines communes. Cependant, elle relève que de nombreuses communes se sont retrouvées avec des fonds affectés sans que la distribution n'ait pu avoir lieu en raison des faibles demandes. Ceci est peut-être dû au fait que certaines personnes n'osent effectivement pas venir demander de l'aide.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne qu'à Savigny et à l'époque, il y avait la Bourse des pauvres. Le montant était géré communément par la commune et la paroisse de Savigny-Forel. Une réunion avait lieu une fois par année afin de déterminer à qui une aide pouvait être administrée. Pour une commune, il était assez délicat de connaître si telle personne méritait une aide ou pas et il n'était pas facile non plus pour les personnes ayant besoin d'aide de se présenter devant les autorités. C'est la raison pour laquelle cette fondation avait été remise à la paroisse de Savigny-Forel, en accord avec sa collègue syndique de Forel. En effet, les syndiques pensaient qu'il était peut-être plus facile d'administrer des aides par le biais de la paroisse.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny est d'avis que, sans un règlement précis, il serait très compliqué et subjectif de distribuer de telles aides.

En résumé, elle relève la complexité de mettre en place un règlement si rapidement car il est nécessaire de se faire aider et de se mettre d'accord sur les contrôles qui seraient à effectuer, à savoir par exemple le revenu. Elle souligne que la Municipalité n'ayant pas encore vraiment échangé sur ce sujet, elle ne peut se prononcer qu'en son nom.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger soumet l'amendement de M. le Conseiller Alain Perreten au vote.

Amendement au budget 2023

Compte 710-3665.00 porté à CHF 101'000.00

(soit une augmentation de CHF 100'000.00).

Il est refusé par 33 voix, 8 voix pour et 9 abstentions.

M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions du préavis 05/2022, soit le budget 2023.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 05/2022 du 23 septembre 2022 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter le budget 2023, tel que présenté.*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet cet objet au vote.

Il est accepté à une très large majorité, avec une voix contre et une abstention.

M. le Boursier Bertrand Pasche reprend place dans le public.

12. PRÉAVIS N° 06/2022 : RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE CAMÉRAS DE VIDÉO-SURVEILLANCE

M. le Président Antoine Eichelberger invite la rapporteuse Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusion

Considérant ce qui précède, et à l'unanimité moins une abstention, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 06/2022 « Règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance ».

M. le Président Antoine Eichelberger remercie Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi pour la réalisation du rapport, la commission pour le travail réalisé et d'avoir su se réorganiser rapidement pour fournir son rapport.

Puis il ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger se dit surpris de la contradiction entre le rapport fourni par la Commission et le règlement proposé par la Municipalité.

- Rapport de la Commission :

Seules des personnes assermentées (en l'occurrence des représentants de la Police de l'Est-Lausannois et/ou de la Gendarmerie) auront accès aux images. De plus, ces dernières ne pourront être visionnées qu'en cas de dépôt de plainte. Nous jugeons important de préciser qu'aucun représentant de la Commune (Municipaux, employés communaux, ...) ne disposera d'un droit d'accès aux images.

- Article 6 du règlement :

Personnes responsables

¹ La Municipalité désigne la ou les personnes autorisées à gérer l'installation de vidéosurveillance et à visionner les images.

M. le Conseiller Alain Zellweger souligne qu'il n'est pas précisé quelles seront les personnes autorisées à visionner les images. Il est donc possible d'imaginer que la Municipalité décide qu'un employé communal ou toute autre personne reçoive l'autorisation de les visionner.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux précise qu'il s'agit d'un règlement type qui en est à sa première version, tel que présenté. Après modification, il sera transmis à la Préfecture pour décision. En ce qui concerne les personnes, elles ne seront pas nommées dans la mesure où si un Municipal change, il faudrait alors modifier le règlement. Les images pourront être regardées uniquement par le Commandant de la Police, comme convenu au sein de la Commission.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé remarque que les caméras ne pourront être installées que dans des lieux non publics et que, selon les informations en sa possession, les déprédations au sein de la commune ont principalement lieu sur les arrêts de bus. Elle demande si les sommes investies de CHF 18'000.00 d'installation plus CHF 5'760.00 ensuite ne sont pas trop élevées par rapport à quelques milliers de francs de dégâts et comment ces montants seront-ils amortis. En effet, vu que ces caméras ne pourront pas être installées sur la voie publique, elle est d'avis qu'elles n'amélioreront malheureusement pas la situation.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux indique qu'il y a eu peu de déprédations ces trois dernières années. En revanche, elles étaient nombreuses sur les dix dernières années. Le calcul de la moyenne a permis de détecter que les frais seront largement couverts, le but n'étant pas forcément de rentabiliser ces caméras.

M. le Municipal Daniel Métraux estime qu'il s'agit avant tout de prévention. Les grandes vitres qui avaient été cassées à la salle de gym par exemple coûtent énormément d'argent. Avec ces caméras et en cas de plainte déposée, la police aurait la possibilité de visionner les images. De plus, au vu des gros investissements consentis pour les nouveaux terrains de sport, un investissement pour des caméras susceptibles d'éviter que les magnifiques murs installés ne soient souillés par exemple est intéressant.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay est surpris du deuxième paragraphe du point 4 *Analyse et commentaires* du rapport et en donne lecture.

L'encadrement des jeunes a également été abordé, mais pour d'évidentes raisons de coût, il n'est pas envisageable d'engager un éducateur de rue pour un village d'env. 3'000 habitants.

M. le Conseiller Stéphane Kay n'est pas certain de savoir s'il s'agit de l'avis de la rapporteuse, de la commission ou du discours rapporté du Municipal en charge du dossier. Il pense que c'est l'avis du Municipal et aimerait rebondir sur cette question d'encadrement. Selon lui, cette notion ne devrait pas faire partie du préavis car il s'agit d'un autre sujet mais il souhaite néanmoins donner son avis. Si des déprédations sont constatées sans qu'elles ne puissent être maîtrisées, il pense qu'une des pistes à envisager est la prévention. M. le Municipal Daniel Métraux avait bien parlé de prévention mais le fait est que si la pose de caméras permet le dépôt de plaintes, il s'agit alors de répression.

M. le Conseiller Stéphane Kay relève que ces caméras apporteraient très certainement un effet dissuasif mais souligne que c'est l'encadrement qui permet de développer l'aspect de prévention véritablement. Il ne connaît pas la taille critique d'un village qui permet l'engagement d'un éducateur de rue mais il craint que seule la vidéosurveillance ne soit pas suffisante pour encadrer certaines personnes en perte de repères sociaux.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux confirme qu'effectivement, les caméras ne résoudre pas tous les problèmes. Les éducateurs sociaux qui suivent, encadrent et conseillent les jeunes se trouvent principalement dans les villes à partir de 10'000 habitants ou dans certaines régions et districts. Dans les villages de la taille de Savigny, il n'y en a pas.

Le retour des communes environnantes ayant posé des caméras, par exemple Carrouge, Servion, Raffort à Mézières ou Oron, indique que ces caméras évitent certaines déprédations dans la mesure où les gens ont quelque peu peur de se faire prendre. C'est la raison pour laquelle il parlait tout à l'heure de prévention.

Intervention de Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg

Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg estime que la vidéosurveillance est un vaste débat, sans vraiment de preuves sur son efficacité. Par contre, le point sur lequel tout le monde s'accorde est que la délinquance s'adapte, s'organise et donc se déplace.

Qu'il s'agisse de prévention ou de rentabilité de l'investissement, elle pense qu'aucun impact par rapport aux déprédations ne sera constaté étant donné que les gens peuvent justement se déplacer facilement. De gros investissements ont été consentis pour des installations sportives dédiées aux enfants, aux jeunes et aux adolescents. Mme la Conseillère Karine Gautschi-Hälg trouve qu'il y a une pointe d'ironie de mettre à leur disposition des magnifiques installations dotées de caméras de surveillance. En effet, le but est que ces jeunes s'approprient ces endroits sans que leurs parents ne les surveillent au travers des caméras. D'un point de vue humain, elle estime qu'il en va de même pour les adultes. Lorsque le centre du village sera réaménagé, la population n'aura certainement pas envie non plus d'avoir des caméras braquées sur elle. Pour ces raisons, elle n'est pas favorable à ce projet.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique que ces doutes ont été discutés au sein de la Commission. Il répond qu'il n'est pas question d'utiliser les caméras pour surveiller les personnes à tout va, cette manière de procéder ne rapportant d'aucune façon quelque chose à la commune. Les images des personnes utilisant les installations sportives, sauvegardées durant 7 jours selon le règlement, ne seront pas visionnées. Elles ne le seront qu'en cas de déprédations commises et uniquement par la Police. L'idée est de garantir la sérénité des lieux, pour des moments de convivialité entre jeunes ou moins jeunes d'ailleurs.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume est étonnée qu'il n'existe pas une vue d'ensemble de cette problématique et choquée que les jeunes soient associés aux déprédations. Les chiffres qu'elle a obtenus sur le canton démontrent que ce ne sont pas forcément les jeunes, et encore faudrait-il convenir de quel âge ont-ils. Si le débat tourne autour des jeunes, elle estime que ce n'est pas le bon débat.

En effet, il faudrait commencer à réfléchir à une politique jeunesse avec un éducateur de rue, pas forcément à temps plein pour un village tel que Savigny, en soulignant qu'il est clair que les effets ne se verraient que dans 20 ans seulement.

Quant aux caméras de vidéosurveillance et afin de pouvoir décider valablement, Mme la Conseillère Katia de la Baume a besoin de vraies données sur l'efficacité des caméras et des chiffres solides quant aux montants des déprédations, le débat étant à son avis trop émotionnel.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répète s'être renseigné dans les communes environnantes ayant déjà installé ce genre de vidéosurveillance. Elles témoignent toutes d'un retour positif. Avec le règlement, les caméras pourront être postées à des endroits propices, même s'il est vrai que les personnes causant des déprédations se déplacent.

En ce qui concerne la jeunesse, M. le Municipal Daniel Métraux souligne qu'effectivement, ce ne sont pas forcément des jeunes qui posent problème dans les communes.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume remercie M. le Municipal Daniel Métraux pour sa réponse en indiquant qu'elle est pour elle insuffisante car les arguments sont trop vagues. Elle estime qu'en votant le règlement, la Municipalité aura tout loisir d'installer les caméras où elle le souhaite. En tant que représentante des habitants de Savigny, elle ne pourra donc pas voter en faveur de ce préavis.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet est dubitatif sur le fait de pouvoir inculper une personne ayant commis une déprédation en visionnant les caméras de vidéosurveillance. En effet, si cette personne est déguisée et vient d'ailleurs, il ne sera pas possible de la reconnaître. Il ironise en indiquant qu'elle n'inscrira certainement pas son nom dans le dos comme les footballeurs.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que, tel qu'indiqué par M. le Municipal Daniel Métraux, les images seront visionnées par la Police exclusivement. Les déprédations sont très souvent commises par des personnes externes au village car il est situé sur un axe de transport public facilitant les déplacements. La Municipalité, comme toutes les communes, dépose plainte à chaque déprédation. En regroupant plusieurs cas, la Police arrive parfois à trouver la personne ayant commis le délit.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal témoigne de son expérience personnelle. Il a déposé plainte pour un vol dans le train en gare de Lausanne. Les images ont pu être visionnées et il se trouve que la Police possède une certaine expérience des gens fréquentant régulièrement certains endroits de la gare de Lausanne. Dans son cas, le processus a fonctionné.

Intervention de Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard

Mme la Conseillère Viviane Socquet-Juglard aime penser que dans le village de Savigny où elle est née, il est encore possible de parler de confiance, sans qu'il n'y ait besoin de ce genre de caméras. Elle a peur de la porte ouverte à des cas graves tels que ceux enregistrés en Chine et estime que c'est un premier pas dans ce sens.

Elle pose ensuite deux questions à M. le Municipal Daniel Métraux, la première concerne les assurances pour le cas de la fenêtre cassée au coût conséquent engendré. La seconde est de savoir quelle serait la conséquence pour un vieux retrouvé après un casse, mis à part que cette arrestation permettrait peut-être l'arrêt de la série de délits, à savoir s'il devrait par exemple payer le prix des dégâts causés.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux confirme que les assurances sont utiles mais ajoute qu'avec la répétition des cas, les assureurs sont moins ouverts à couvrir les coûts et les primes augmentent pour la commune. Il s'agit donc également d'un problème financier pour la collectivité. Tel que Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny l'a relevé, les personnes qui font d'importantes déprédations sont souvent des récidivistes ; elles agissent sur les lignes des transports publics et avec la cadence par quart d'heure, leur mobilité est vive. Celles-ci n'ont pas forcément les moyens de payer les dégâts mais le fait de les arrêter empêche qu'elles continuent leurs déprédations dans différents endroits du canton.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet mentionne que si les enregistrements sont effacés au bout d'une semaine, il sera impossible de retrouver des personnes ayant fait des déprédations par exemple quinze jours ou trois semaines auparavant.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'en cas de dépôt de plainte pénale et par conséquent d'ouverture d'une procédure lors de déprédations importantes au sein du village, cette plainte sera déposée avant sept jours et les images enregistrées par les caméras de vidéosurveillance pourront être visionnées et sauvegardées par la Police.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 06/2022 du 23 août 2022 ;*
- *Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter le règlement relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance, tel que présenté en annexe du présent préavis.*
2. *De charger la Municipalité de soumettre le dossier au Département des institutions, du territoire et du sport pour approbation définitive.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet cet objet au vote.

Il est accepté par 28 voix, 17 voix contre et 5 abstentions.

13. RAPPORT N° 07/2022 : INTERPELLATION DU 31 MAI 2021 DU GROUPE DES VERT.E.S INTITULÉE « ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT POUR LA COMMUNE DE SAVIGNY », TRANSFORMÉE EN MOTION PAR LE CONSEIL COMMUNAL

M. le Président Antoine Eichelberger invite le rapporteur M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

Au vu des considérations développées dans le présent rapport, les membres de la Commission proposent donc les amendements suivants aux conclusions du rapport de la Municipalité :

- *Les points 1 et 2 sont permutés ;*
- *Un point 3 est ajouté.*

En conclusion et à l'unanimité, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

1. *Prend acte du rapport de la Municipalité du 12 octobre 2022 ;*
2. *Prend acte que l'interpellation du 31 mai 2021 du groupe des Vert.e.s, intitulée « Un Plan climat pour la Commune de Savigny », transformée en motion par le Conseil communal est irrecevable, à forme des articles 74 alinéa 5, lettre f RC et 32 alinéa 4, lettre f LC.*
3. *Prend acte avec satisfaction du fait que la Municipalité, à l'écoute des attentes exprimées par une majorité du Conseil le 21 juin 2021 en matière de plan climat, s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un PECC en suivant la procédure cantonale dans les règles de l'art.*

M. le Président Antoine Eichelberger remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport et l'invite à reprendre place dans l'assemblée.

Il indique que deux amendements ayant été proposés par la Commission sur le rapport 07/2022, il sera procédé comme suit :

Une discussion sur les amendements du rapport de la Commission sera ouverte, suivie d'une discussion générale.

Les amendements seront ensuite soumis au vote l'un après l'autre. Pour terminer, le vote portera sur les conclusions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Antoine Eichelberger soumet le premier amendement du rapport de la Commission ad hoc chargée du rapport 07/2022, à savoir la permutation des points 1 et 2, au vote.

Le premier amendement est accepté par 33 voix et 18 abstentions.

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le second amendement, à savoir l'ajout d'un point aux conclusions du rapport 07/2022, au vote. Il en donne lecture.

3. *Le Conseil communal de Savigny prend acte avec satisfaction du fait que la Municipalité, à l'écoute des attentes exprimées par une majorité du Conseil le 21 juin 2021 en matière de plan climat, s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un PECC en suivant la procédure cantonale dans les règles de l'art.*

Le second amendement est accepté par 28 voix, 4 voix contre et 18 abstentions.

M. le Président Antoine Eichelberger donne lecture des conclusions du rapport 07/2022, avec les deux amendements acceptés par le Conseil communal.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport municipal n° 07/2022 du 12 octobre 2022 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *Prend acte du rapport de la Municipalité du 12 octobre 2022 ;*
2. *Prend acte que l'interpellation du 31 mai 2021 du groupe des Vert.e.s, intitulée « Un Plan climat pour la Commune de Savigny », transformée en motion par le Conseil communal est irrecevable, à forme des articles 74 alinéa 5, lettre f RC et 32 alinéa 4, lettre f LC.*
3. *Prend acte avec satisfaction du fait que la Municipalité, à l'écoute des attentes exprimées par une majorité du Conseil le 21 juin 2021 en matière de plan climat, s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un PECC en suivant la procédure cantonale dans les règles de l'art.*

M. le Président Antoine Eichelberger soumet le rapport 07/2022 tel qu'amendé selon les souhaits de la Commission au vote.

Il est accepté par 33 voix et 18 abstentions.

14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

14.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie le Conseil communal pour l'adoption des préavis, notamment celui du budget 2023 représentant l'outil essentiel afin que la Municipalité puisse travailler.

Au nom de la Municipalité, elle remercie particulièrement le Président sortant de la Commission des finances. En effet, elle a eu avec lui, ainsi qu'avec les autres membres de la Commission des finances, des rapports constructifs et cette collaboration a toujours été très appréciée. Elle souhaite la bienvenue au nouveau membre de la Commission des finances et adresse ses félicitations à son nouveau Président. Elle souligne qu'il s'agit d'une Commission importante avec laquelle la Municipalité est très liée.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie le Président du Conseil communal pour sa première *vraie* séance, considérant la séance du 21 novembre 2022 comme une séance de *rodage*. Elle le félicite pour la bonne tenue de la séance et des débats.

Elle remercie les membres du Conseil communal pour le travail effectué durant cette année en collaboration avec la Municipalité.

Pour terminer, elle remercie l'ensemble du personnel avec lequel la Municipalité a beaucoup de plaisir à collaborer, soulignant qu'il s'agit de quelque chose de très précieux à ses yeux.

Vœux

Sans autre communication particulière à formuler si ce n'est que les travaux avec la Commission de gestion sur les dossiers traités en 2022 vont débuter, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, de bons moments en famille, avec la lumière à économiser certes mais elle est persuadée que celle-ci est dans les cœurs de toutes les personnes de l'assemblée.

14.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie le Conseil communal d'avoir accepté le préavis 06/2022. Il savait que ce dossier ne serait pas très porteur mais réitère ses remerciements aux membres du Conseil communal pour son acceptation.

Climat

M. le Municipal Daniel Métraux souligne les efforts d'ores et déjà consentis à la commune. Le chauffage a été baissé de deux degrés dans tous les bâtiments communaux, soit y compris l'école, l'administration et le Forum. Pour les personnes présentes lors de la séance d'information sur la crise énergétique la semaine dernière, la question de la température du Forum avait été posée à M. le Municipal Daniel Métraux : elle est en principe à 19 degrés. Cependant, avec 60 ou 70 personnes dans une même salle comme lors de la séance du Conseil, la température s'avère bien entendu être un peu plus élevée que 19 degrés.

M. le Municipal Daniel Métraux informe que l'éclairage dans les bâtiments est modifié par la pose de LED avec détecteurs de mouvements. En passant, l'éclairage s'allume et s'éteint trente secondes plus tard. Ainsi, des économies d'énergie sont réalisées. Le complexe scolaire est maintenant équipé et cette modification à la Maison de commune est en partie réalisée. Il relève l'intérêt de concrétiser l'éclairage aux LED avec détecteurs.

Nouvelles installations sportives

M. le Municipal Daniel Métraux relève que les pendulaires rentrant de Lausanne tous les soirs avec une circulation parfois difficile ont certainement eu le temps de regarder l'avancement des travaux. Les fondations et le *dur* au niveau du sol ainsi que la pose des mâts d'éclairage sont terminés. Les pare-ballons seront posés en principe dans la semaine c'est-à-dire que le gros des travaux sera achevé avant l'hiver. Il remercie la météo clémente de l'été qui a permis la réalisation des fondations sans interruption des travaux. Si l'eau a quelque peu manqué, elle n'a pas manqué du tout pour ces travaux.

L'inauguration des installations sportives aura lieu le 9 juin 2023, en ouverture de la Fête Cantonale Vaudoise de Gym Jeunesse à Savigny et Oron, avec la participation de plus de 6'000 athlètes de 3 à 18 ans et une représentation de tous les sports de gym non énumérés lors du Conseil. Il invite les Conseillères et Conseillers à visiter le site Gym Vaud afin d'obtenir des informations plus complètes.

Pompiers

M. le Municipal Daniel Métraux informe que la nouvelle caserne de Forel est très fonctionnelle et représente un bel outil de travail pour les pompiers. Celle-ci a été créée pour les interventions de la partie du haut du SDIS de Lavaux. Ainsi, les investissements pour les pompiers sont à présent terminés avec la nouvelle caserne de Forel d'une part et la caserne de Pully réalisée récemment pour la partie du bas d'autre part.

M. Rémy Décombaz, Commandant jusqu'au 31 décembre 2022, cède sa place après de très nombreuses années passées à toutes les positions, grades et fonctions au sein des pompiers. Il sera remplacé par M. Cyril Corbaz, jusqu'ici remplaçant du Commandant, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux remercie le délégué du Conseil intercommunal pour sa présentation complète sur l'ORPC. Il en profite pour remercier les membres de l'ORPC pour leur disponibilité par rapport à l'ensemble du travail réalisé, notamment durant la crise COVID ou maintenant la crise énergétique.

Il remercie les sociétés locales pour leur engagement tout au long de l'année soulignant que ce sont elles qui font vivre le village par leurs multiples activités culturelles ou sportives.

Il remercie du fond du cœur son équipe de conciergerie qui effectue un travail formidable. Il a beaucoup de plaisir à travailler avec elle car l'ambiance est excellente et les locaux sont toujours impeccablement tenus. Il est d'avis que c'est certainement grâce à sa disponibilité que la population a également plaisir à fréquenter le Forum ou la Planie.

Il remercie tous les employés de la commune, en particulier la voirie, le service des eaux mais également et surtout l'administration.

Pour terminer, M. le Municipal Daniel Métraux souhaite de bonnes fêtes à toute l'assemblée ainsi qu'à leurs familles, de bien en profiter et souligne que tel que l'a dit Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, sans trop de lumière mais avec de la lumière dans le cœur.

14.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Ex-réservoir des Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat rappelle que ce réservoir est devenu une station de pompage. L'ouvrage est terminé au niveau génie civil. La partie hydraulique est en train de se mettre en place avec une mise en eau définitive prévue pour fin janvier, voire début février.

Eau

M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que, comme chacune et chacun aura pu le constater, l'année a été relativement sèche ce qui a engendré quelques soucis au niveau de la distribution. Savigny a dû acheter beaucoup d'eau à la ville de Lausanne qui a elle-même été forcée de pomper énormément d'eau dans le lac. En conséquence, la dureté de l'eau a baissé et fait décoller des particules de « rouille » dans les conduites. Certains habitants ont pu constater que l'eau était parfois un peu rougeâtre, celle-ci étant toutefois sans danger pour la santé. Avec en toile de fond les économies d'eau, il suffisait de la laisser couler un peu.

Délestage du réseau

Avec les conditions précitées, M. le Municipal Jean-Claude Rochat explique que le réseau au niveau des captages a dû être délesté quatre fois durant l'année. Lors de très fortes précipitations, l'eau s'infiltrait beaucoup trop vite et les captages devenaient troubles au niveau de la turbidité ce qui ne permettait pas de la laisser sur le réseau.

Recommandations d'économie

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique qu'il est nécessaire de continuer à économiser l'eau et l'électricité. Des mesures ont d'ores et déjà été prises au niveau de la STEP pour la diminuer au maximum sans atténuer le traitement des eaux usées. Pour l'eau potable, il faut pomper de l'eau pour remplir le réservoir c'est-à-dire qu'en cas d'utilisation importante d'eau, c'est également beaucoup d'électricité qui est utilisée. Son conseil reste que la population continue à économiser l'eau, tel qu'elle le fait en cas de pénurie due à la sécheresse.

Remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie tout le personnel de la commune, en particulier l'administration, le Greffe, la Bourse, les collaborateurs du service des eaux, la voirie, la conciergerie, ainsi que ses collègues à l'exécutif et le Conseil communal.

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

14.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Réfectoire

M. le Municipal Christian Aeschlimann indique que tel que mentionné dans le crédit complémentaire, l'ouverture d'un réfectoire pour les 7-8 HarmoS a été mis en place rapidement, soit pour la rentrée scolaire 2022.

Paudèze

M. le Municipal Christian Aeschlimann relève que les travaux sont enfin terminés ce qui est majeur juste avant l'hiver.

Renaturation de l'étang du Grezaley

M. le Municipal Christian Aeschlimann mentionne l'importance de ces travaux effectués en temps et en heure mais qui ont pris *un temps certain ou un certain temps*.

Règlement sur les arbres

M. le Municipal Christian Aeschlimann est en attente de la nouvelle loi qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 afin de finaliser le préavis qui parviendra au Conseil communal.

Remerciements

M. le Municipal Christian Aeschlimann remercie toutes les personnes à l'administration en particulier mais également les services avec lesquels il collabore beaucoup, à savoir celui de M. le garde-forestier Alexis Carrel et de M. Michel Vaccarello, ainsi que ses collègues de la Municipalité.

14.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Personnel

Mme la Municipale Nicole Félix rappelle que M. Christian Feusi prendra sa retraite à la fin de l'année, avec encore deux semaines à la *supporter*. Officiellement, il arrêtera le 16 décembre 2022 après 23 ans de bons et loyaux services à la commune, ayant débuté en 1999. Elle le remercie pour ces longues années de collaboration et propose qu'il soit applaudi.

Après des applaudissements nourris de l'assemblée, Mme la Municipale Nicole Félix rappelle également que son successeur sera M. Michael Gutmann. La Municipalité a engagé M. Musso en tant que responsable des jardins pour reprendre le poste vacant de M. Michael Gutmann, à partir du 1^{er} janvier 2023.

Routes

Mme la Municipale Nicole Félix indique que les travaux sur la RC639, route du Jorat, sont en cours avec le canton. Une partie a déjà été réalisée, une couche intermédiaire a été posée et le tapis final sera posé l'année prochaine avec le retour des beaux jours. Les dates précises ne sont cependant pas encore connues ; elles dépendront du canton, ceci étant donné que les travaux sont synchronisés avec lui.

Fouilles Swisscom

Mme la Municipale Nicole Félix relève que, comme chacune et chacun l'a remarqué, il y avait des trous un peu partout dans la commune. Ceux-ci devraient être rebouchés pour la fin de la semaine, voire le début de la semaine prochaine. En raison de surprises nécessitant de nouvelles interventions, ces travaux ont duré plus longtemps que prévu. Elle espère que tout sera rebouché à temps, ne nuisant ainsi ni à la sécurité ni au déneigement.

Trottoir des Miquettes

Mme la Municipale Nicole Félix informe que le projet de construction a été envoyé au canton au début du mois de septembre pour examen préalable et elle est très satisfaite de cette étape. Sans nouvelles jusqu'ici, elle espère que le dicton *pas de nouvelles, bonnes nouvelles*, se confirmera.

Éclairage public

Mme la Municipale Nicole Félix invoque le fait que chacune et chacun aura peut-être remarqué qu'il n'y a plus de lumière la nuit devant la déchetterie ; les sept mâts ont pu être éteints grâce à la pose d'une horloge commandée par la Municipalité qui permet de programmer l'allumage et l'extinction des mâts. Maintenant, ils s'allument à 6h30 le matin, s'éteignent en fonction de l'impulsion de la Romande et se rallument le soir pour s'éteindre une heure après la fermeture de la déchetterie. Ils ne sont plus du tout allumés le samedi après-midi et le dimanche.

C'est la raison du trou noir entre le giratoire de la Claie-aux-Moines et l'arrêt de bus du Publoz mais il s'agit d'une mesure d'économie d'énergie supplémentaire.

Mme la Municipale Nicole Félix indique qu'il lui a plusieurs fois été demandé s'il était possible d'éteindre l'éclairage la nuit. Actuellement, ce n'est malheureusement pas réalisable en raison du parc de réverbères relativement ancien. Plusieurs sont connectés sur un seul coffret et avec l'obligation d'éclairer les passages piétons et les giratoires, il n'est pas possible de couper un réverbère et pas un autre, ou alors il faudrait modifier les installations électriques avec relativement beaucoup de coûts et de travaux. La Municipalité travaille en ce moment sur un projet pour assainir l'ensemble de l'éclairage public soit tous les réverbères et a bon espoir de présenter un préavis pour un crédit d'investissement l'année prochaine.

Économies d'énergie

Mme la Municipale Nicole Félix indique que, tel que l'ont mentionné ses collègues, certaines lampes à tubes ont été remplacées par des LED. La Municipalité a décidé de renoncer aux décorations de Noël sur les réverbères. Seul le sapin éclairé a été maintenu, avec une horloge installée, car une obligation de couper les décorations de Noël entre 23h et 6h du matin sauf pour la semaine du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 est en vigueur.

Ramassage des ordures ménagères

Mme la Municipale Nicole Félix informe que le contrat de ramassage des ordures ménagères arrivant à échéance, une procédure de marché public a été lancée pour le renouveler. L'appel d'offres est en cours et les soumissions sont attendues jusqu'au 22 décembre 2022. Ce dossier sera ensuite traité à partir de janvier 2023.

Remerciements

Mme la Municipale Nicole Félix remercie tous les collaborateurs de la commune car elle a plaisir à travailler avec eux. Elle remercie chaque personne pour le travail accompli, la collaboration, l'aide et le soutien précieux.

Elle remercie également ses collègues de la Municipalité pour leurs conseils et leur soutien.

Vœux

À tous, membres du Conseil, de la Municipalité, des collaborateurs de la commune et aux familles, Mme la Municipale Nicole Félix souhaite de belles fêtes et une bonne année 2023 remplie d'amour, de joie, de santé et de bonheur, et qu'elle fasse pétiller les cœurs.

M. le Président Antoine Eichelberger remercie les membres de la Municipalité pour le travail réalisé durant l'année 2022 et propose qu'ils soient applaudis.

L'assemblée les applaudit chaleureusement.

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Antoine Eichelberger passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri indique avoir fait exprès de ne pas poser cette question lors du budget parce qu'il en accepte le montant. Par contre, par rapport à l'entretien du terrain de football pour l'année prochaine, il aimerait savoir par curiosité si des travaux sont prévus car le budget passe de CHF 14'000.00 à CHF 54'000.00.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux croit savoir qu'il y avait un commentaire dans le budget à ce sujet. La réponse est qu'un arrosage automatique sera installé sur le terrain, ceci pour une économie de quasiment 70% d'eau. Cette année, le terrain a été arrosé au tout dernier moment c'est-à-dire la dernière semaine avant que le foot ne reprenne. Si le terrain n'est pas arrosé avant la reprise et que le football se pratique sur la paille, il est nécessaire de ressemer, engendrant ainsi des coûts importants. De plus, avec cet arrosage automatique, il sera également possible de cibler uniquement les endroits à arroser.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis se permet de rappeler aux membres de la Commission de gestion que la première séance a été fixée au lendemain soir à la salle des commissions. Elle tient à le rappeler parce qu'à plusieurs reprises, il a été fait mention des absences lors des Commissions communales et intercommunales.

Question de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller demande quelle est la stratégie de communication de la Municipalité envers la population pour la suite des étapes du projet d'aménagement du centre du village, la Coop ayant maintenant déménagé.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que, pour l'instant, la Municipalité n'a pas de stratégie particulière. En effet, elle va recommencer les études qui sont nécessaires en collaboration notamment avec les personnes ayant manifesté leur mécontentement sur le volet routier essentiellement, autour du Forum et de la RC701, ou sur l'aire de stationnement où se trouve la Coop actuellement.

Suite aux panneaux d'information sur le projet du centre du village, il y a eu des réactions diverses et variées et tous ces éléments seront repris l'année prochaine. La Municipalité informera en temps voulu parce qu'il lui semble qu'informer la population dans le vide n'est pas très utile.

Question de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly questionne la Municipalité. Il demande comment sera organisé le parking des entreprises qui vont bientôt entreprendre les travaux de démolition et de reconstruction de la Coop. En effet, lors des travaux de la Coop en haut, il a constaté que le parcage des machines de chantier était compliqué et indique que la place du Forum devrait normalement être laissée au libre accès des commerçants.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que le stationnement est prévu dans un périmètre fermé, soit dans la surface du rural, tel que cela a été convenu depuis longtemps avec Coop immobilier qui va réaliser la Coop définitive.

La Municipalité ne souhaite en effet pas de stationnement sauvage dans le périmètre du Forum ; cela a été conventionné avec les entreprises qui viendront travailler sur le site.

Pendant la première période de démolition et la creuse relativement conséquente, elle relève qu'une circulation de camions sera probablement importante.

Les arrêts de bus des cars postaux 360 et 365 seront légèrement déplacés. Le plan en passe d'être défini sera communiqué à la population un peu avant le début des travaux, l'expérience ayant démontré qu'il ne faut pas le communiquer trop à l'avance.

La population sera également informée par des panneaux de signalisation particulière, comme c'est le cas pour le projet Métraux réalisé à l'heure actuelle.

Intervention de Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi

Mme la Conseillère Daphnée Schaeppi reste inquiète par rapport au trottoir qui est coupé par l'entrée vers la Coop. Elle en a du reste déjà parlé avec Mme la Municipale Nicole Félix.

Si ce trottoir rehaussé est bien ressenti lorsqu'on y roule, elle estime qu'il devrait être plus visible, à savoir qu'il devrait y avoir une ligne indiquant un trottoir très fréquenté par les écoliers, ceci d'autant plus que la place après le trottoir se trouve être la place des bus.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix explique que la surélévation du trottoir à la Coop est destinée à ralentir les voitures. Le même principe est appliqué à la descente, plus bas en direction de la bibliothèque, lorsque les voitures traversent le trottoir pour s'engager vers le tea-room.

Elle souligne cependant qu'il manque encore un marquage d'une bande jaune qui part du trottoir en direction de la Coop, perpendiculaire à la route, indiquant la délimitation entre l'entrée vers la Coop et la place des bus. Ce marquage n'a pas encore pu être réalisé en raison de retard dans les travaux. Un marquage provisoire sera posé avant les fêtes et un marquage plus solide, avec deux composants, sera réalisé l'année prochaine, celui-ci n'étant pour le moment pas possible en raison de l'humidité et du sel qui sera bientôt réparti sur les routes.

Question de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume remercie pour les explications données sur la stratégie de communication par rapport au centre du village. Elle demande si une séance d'information et d'échange, telle que celle du 21 novembre 2022 sur la crise énergétique, est prévue concernant l'aménagement du centre du village. En effet, la séance prévue n'avait pas pu avoir lieu en raison de la COVID et de nombreuses questions et remarques concernant ce centre du village, des oppositions concernant les parkings, demeurent à l'heure actuelle sans réponse, malgré les plans affichés à la Maison de commune.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que plusieurs éléments sont encore en attente. Si certains facteurs au niveau de la planification sont purement du ressort municipal, d'autres sont liés à la planification régionale ou cantonale, comme par exemple le volet parc and ride et bike and ride. L'étude est terminée au niveau régional mais aucun retour du canton n'est encore parvenu à la Municipalité.

Dans le cadre des séances, il y a eu certaines suggestions mais celles-ci sont aussi liées à la planification avec les SRGZA (systèmes régionaux de gestion des zones artisanales).

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny entend la remarque de Mme la Conseillère Katia de la Baume comme quoi les personnes aimeraient échanger. Elle informe avoir eu il y a une année et demie une séance avec le groupe des Vert.e.s à leur demande, suite à la présentation des panneaux. De même, elle a rencontré ceux qui étaient fondamentalement contre la suppression d'un accès au Forum et au stationnement des usagers des commerces. Pour ce genre de séances et sachant que les panneaux avaient été mis en place afin de susciter des réactions, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny n'est pas contre des discussions. Cependant, elle indique n'avoir pas, à l'heure actuelle, forcément de réponses à tous les questionnements. Elle suggère que les partis dont les opinions divergent puissent échanger, à moins que le Conseil communal soit un éventuel premier moyen de communication pour une première démarche.

Elle est d'avis qu'il est encore trop prématuré d'informer la population dans son entier car celle-ci ne connaît pas vraiment le contexte légal de ce qui est réalisable ou non. Ainsi, elle ne peut pas donner de délai définitif mais indique qu'il sera fixé éventuellement dans le courant de l'année prochaine.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard demande à la Municipalité la date du début de ce chantier pharaonique, suite au déménagement de la Coop et comment seront réglés les problèmes d'accès aux petits commerces qui sont d'un côté la laiterie et de l'autre côté le garage, étant donné qu'ils seront vraiment pris entre deux feux. Par ailleurs, il souhaite savoir si le transit par la route des Miguettes sera encore possible, dans le sens où il va y avoir certainement une emprise relativement importante sur le trottoir actuel près de l'ancienne Coop. Enfin, il aimerait connaître la durée des travaux jusqu'à l'ouverture de la nouvelle Coop.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que, sans modification de dernière minute, les travaux devraient commencer ce printemps, soit au mois de mars.

En ce qui concerne la circulation et l'emprise au niveau des travaux, ceux-ci ne devraient pas dépasser le trottoir actuel étant donné qu'il est prévu une creuse avec très peu de talus et assez peu de débordement. La route des Miguettes ne sera pas impactée. Tous les détails ne sont pas encore connus si ce n'est que l'impact immédiat est le déplacement des arrêts de bus. La commune a pris contact avec Car Postal et, même si les plans ne sont pas encore tout à fait définitifs, l'arrêt de bus 365 serait sur la RC juste après le rond-point et le 360 sur la route de Mollie-Margot puisqu'il existe deux lignes séparées.

Quant à la durée du chantier, elle est fixée approximativement à trois ans.

Même s'il est clair que ce chantier aura un impact sur le centre du village, aucune incidence n'est prévue pour l'instant sur le stationnement de la laiterie par exemple. Au Forum, un certain contrôle du stationnement des entreprises est prévu.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix se permet un complément en ce qui concerne les trottoirs. Effectivement, vu que l'emprise du chantier de la Coop va prendre tout le trottoir de l'angle, la population sera invitée, de manière forcée, à traverser la route, car le trottoir qui fait le tour du bâtiment de la Coop sera condamné. Il faudra donc traverser côté laiterie et traverser côté Forum mais le vieux trottoir de la route des Miguettes actuel sera toujours utilisable.

Question de Mme la Conseillère Aurélie Régamey

Mme la Conseillère Aurélie Régamey souhaite savoir si une réflexion est en cours concernant les routes de Chexbres et d'Oron. Avec la reprise post COVID, le trafic est vraiment à nouveau engorgé à certaines heures et il est parfois même assez dangereux de circuler. Depuis la route de Chexbres, il y a beaucoup plus de véhicules, même s'il s'agit sûrement d'une perception personnelle, qui viennent d'Oron et descendent pour prendre la route de Lutry.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny se souvient que plusieurs études ont déjà été menées pour un rond-point. Elle ne sait plus exactement la raison pour laquelle ce projet n'avait finalement pas abouti mais il lui semble que c'était notamment en terme d'empiètement. Un rond-point, sur un axe prioritaire, sur une route cantonale en traversée de localité doit avoir un certain diamètre. Il semble donc peu probable qu'un rond-point soit installé à cet endroit. Par ailleurs, la nouvelle politique connue de la DGMR est maintenant l'installation de feux pour régler les flux des véhicules.

La Municipalité pensait prendre cette question comme point final par rapport à la RC701, le Forum et les Miguettes.

Avec la politique de stratégie vélo adoptée par le Grand Conseil, les axes prioritaires pour les vélos ont commencé à être fixés et Savigny est sur un de ces axes prioritaires. Pour ce projet, dix planificateurs au sein de ce service sont nommés et la personne rencontrée par la Municipalité n'est vraiment pas favorable à l'installation de ronds-points.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne être bien consciente des longues attentes à la route de Chexbres mais souligne que la situation est très compliquée. Elle a de l'espoir que, lorsque la politique parc and ride sera complètement déployée, les pendulaires auront peut-être plus facilement tendance à se déplacer en transports publics. Ainsi, le trafic sera diminué sur la route d'Oron, fluidifiant celle de Chexbres. Malheureusement, elle n'a pas d'éléments probants et porteurs à communiquer ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Antoine Eichelberger clôt le point 15 et prend la parole à son tour afin de conclure la séance.

Il remercie toutes et tous pour leur engagement et participation à cette dernière séance de 2022. Il remercie la Municipalité ainsi que l'ensemble des personnes composant les différents services communaux, Madame la Secrétaire municipale et le Greffe municipal, M. le Boursier Bertrand Pasche et la Bourse communale, le bureau technique de M. Michel Vaccarello, l'office de la population de Mme Laurence Libal, les employés des différents services techniques, eau, voirie, conciergerie et M. l'huissier Michael Gutmann.

Il remercie tout particulièrement Mme la Secrétaire du Conseil communal qui effectue toujours un travail formidable et sans laquelle il serait beaucoup plus difficile de gérer et mettre en place les séances.

Il demande à ce que toutes les personnes qui assurent le bon fonctionnement au quotidien de la commune et les différents services soient applaudis.

Il remercie également le Bureau avec lequel il a toujours plaisir à travailler.

Avant de passer la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour le contre-appel, M. le Président Antoine Eichelberger transmet à toutes et tous ses meilleurs vœux pour d'excellentes fêtes de fin d'année en famille et entre amis, sans COVID, tout en indiquant se réjouir de retrouver les personnes de l'assemblée lors de la séance du 20 février 2023.

Il termine par :

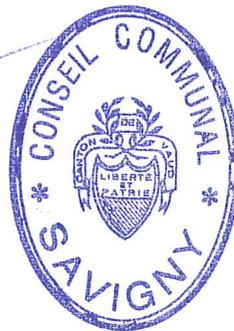
Excellente fin d'année à toutes et tous et à 2023 !

Mme la Secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

M. le Président Antoine Eichelberger lève la séance à 22h50.

Le président

Antoine Eichelberger



La secrétaire

Martine Aubry Morin